

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

Direction Générale des Services – N°04.03.2023.26

Objet : Subventions Administration Générale 2023.

Date de la convocation : 15 mars 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Mme Fabienne TELLIEZ.

M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.

M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.

M. Frédéric LEBALLEUR a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

ABSENTS :

M. Ibrahim DEM.

Mme Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy KIVATA

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le montant de la cotisation 2023 fixé par le Comité National de l'Action Sociale auquel adhère la Ville pour ses actifs et ses retraités.
- Le nombre de retraités qui adhèrent au 1^{er} janvier 2023 à l'association des retraités communaux de Cléon.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions Administration Générale 2023

Date de transmission de l'acte : 27/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/03/2023

Numéro de l'acte : 04-03-2023-26 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230323-04-03-2023-26-DE

Date de décision : 23/03/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

CONSIDERANT :

- La nécessité de poursuivre le soutien apporté par la Ville depuis 2011 à l'Association « Les vitrines du Pays d'Elbeuf » pour mettre en avant le tissu économique local.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2022 et conformément aux modalités de calcul applicables, il vous est proposé de retenir les subventions suivantes :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| CNAS Retraités | 10 764 euros |
| Retraités communaux de Cléon | 6080 euros |
| Les Vitrines du Pays d'Elbeuf | 500 euros |

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE ces propositions.

DIT que le montant des subventions ainsi attribuées est arrêté à la somme de :

- Nature 65748 – Toutes fonctions : **17 344 €** (dix-sept mille trois cent quarante-quatre euros)

Pour copie conforme,

Cléon, le 23 mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHÉ



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

